

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JUILLET 2022

Présents : Michel TREMEAUD, Bernard PLASSON, Marie-Hélène COLIN, Thierry CORNELOUP, Anthony LABROSSE, Claire LAURAS, Ophélie NAUDIN (secrétaire de séance), Mathilde VIDAL.

Excusés : Jérôme DEBARREIX (donne pouvoir à Anthony LABROSSE), Joëlle JOCAILLE (donne pouvoir à Bernard PLASSON), Christian PACAUD, Valérie BILLOUX (secrétaire de mairie).

Début à 19H

1 – Approbation du Procès-Verbal du 16/06/2022

Validé à l'unanimité par le Conseil.

2 – Point travaux logement ancienne cure

Michel TREMEAUD, Christian PACAUD et Marie-Hélène COLIN sont allés voir le maire d'Amanzé Philippe PAPERIN afin de connaître les démarches effectuées sur leur commune dans le cadre de la rénovation de leur ancienne cure.

Le montant des travaux étant élevé, la commune a emprunté sur 20 ans et elle a trouvé facilement à louer les deux appartements de l'ancienne cure avec un chauffage collectif.

Michel TREMEAUD précise que dès lors que l'enveloppe des travaux dépasse 80 000€, la commune a l'obligation de passer par un architecte. Anthony LABROSSE précise le coût moyen d'un architecte : entre 8% et 15% de l'enveloppe globale des travaux. Claire LAURAS recommande l'architecte Mr SETAN. Elle se propose de le contacter.

Michel TREMEAUD rappelle l'importance de faire des travaux dans l'ancienne cure, vu l'état actuel du bâtiment qui n'est plus conforme pour être loué. Ophélie NAUDIN demande quelle est le calendrier prévu pour ce projet. Michel TREMEAUD répond qu'il faut lancer le projet en septembre 2022 via un architecte choisi. Des demandes de subventions seront faites et complétées par un emprunt par la commune.

Marie-Hélène COLIN précise qu'étant donné qu'il s'agit d'un projet locatif, la TVA (10%) sur les travaux ne sera pas récupérable.

En complément, Bernard PLASSON et Michel TREMEAUD comptent rencontrer le maire de Changy qui a également fait des travaux dans sa commune.

Mathilde VIDAL soulève le fait qu'il y aura un permis de réhabilitation à déposer.

3 – Demande dérogation école

Suite à des problèmes de discipline en classe de CM à l'école St Symphorien des Bois, la Mairie de Dyo a reçu une demande de dérogation pour un élève (transfert à l'école de Charolles). La famille concernée n'est pas encore décidée au sujet de cette demande, mais elle souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal de Dyo sur le sujet.

Après discussions au sein du Conseil, celui-ci est d'accord à l'unanimité pour signer cette dérogation.

Suite aux divers échanges, Michel TREMEAUD propose de rencontrer la famille concernée afin de mieux comprendre la situation.

Le Conseil Municipal est d'accord pour dire que c'est un sujet important et qu'il aura toute son attention à la rentrée, en septembre prochain.

4 – Dégâts voirie

Claire LAURAS explique que dans le cadre de transport de bois, de nombreux camions ont circulé et abimé la route allant vers le bois de la Gueurce. Les gendarmes sont venus constater les dégâts.

Michel TREMEAUD, après renseignements et pour être couvert au niveau de la commune en cas d'accident a posé des panneaux à l'entrée et sortie de la route en question marqués « **chaussée déformée** ». La CC (Mrs CHARRIER et LAVENIR) a été informée des dégâts et de la mise en place de la signalisation.

5 – Informations et questions diverses

La réunion pour le PLUI a eu lieu le 28 juin. Un projet de règlement est proposé et doit être finalisé à la fin d'année 2022.

Suite à l'avis défavorable du Conseil au sujet de la plantation d'arbres sur le terrain de Mr NARBOUX, celui-ci a une proposition à faire. Le Conseil, la DDT (direction départementale territoriale) et la CFBL sont convoqués sur le sujet le 11 août prochain.

Le logement de l'école est disponible fin juillet 2022. Une annonce est mise en ligne sur Panneau Pocket et Le Bon Coin.

Une délibération est prise pour les travaux d'enfouissement des lignes à Mans. Les travaux s'élèvent à 14 880€ TTC. La commune bénéficie pour ces travaux d'une subvention de 4960€.

Les travaux extérieurs de la Chapelle de St Prix sont terminés depuis le 20 juillet. Les travaux intérieurs reprendront fin octobre. L'ensemble des travaux devrait être finalisé fin d'année 2022.

Marie-Hélène COLIN suspecte une fuite d'eau dans l'église de Dyo au niveau d'un vitrail.

Anthony LABROSSE précise que la secrétaire du SIVOM a changé. Il ajoute que le SIVOM a acheté 2 bus électriques pour la rentrée. L'école va accueillir 93 élèves à la rentrée (10 élèves supplémentaires par rapport à l'année écoulée). Enfin, l'aide aux devoirs va s'arrêter.

Une prise de courant avec disjoncteur intérieur sera posée à l'extérieure de la cantine afin de pouvoir brancher un camion frigo lors des locations (travaux faits par la commune).

Fin de séance : 22H